

AULT

« Mettre un pied dans la porte »

Dans son action pour la préservation du front de mer, Ault Environnement recourt à des avocats et réclame le blocage de l'aménagement du Moulinet.

Deux décisions importantes ont été prises, samedi matin à la salle Daurelly, par Ault Environnement. Cinquante-cinq personnes ont pris part à une assemblée générale extraordinaire, d'abord destinée à modifier des statuts jugés trop flous en matière de capacité à mener des actions juridiques. Cette association s'est construite sur le thème de la préservation du front de mer, en réaction à l'annonce d'un projet de démolition massive de villas menacées par l'érosion de la falaise et dont les contours temporels restent eux aussi évasifs.

Première décision : recourir au cabinet d'avocats de Corinne Lepage, députée européenne, ex-ministre du gouvernement Juppé (1995-1997) et grande prêtresse de la cause environnementale. Accessoirement, « présidente de l'association écologique Cap 21 », a fait remarquer Francis Olocco, adhérent d'Ault Environnement et proche des Verts.

Oui unanime à Lepage

Contactée par ces Aultois, Corinne Lepage et son cabinet ont été très réactifs. C'est ce qui a plu ici. Des échanges téléphoniques avec Mme Lepage et une rencontre à Paris, avec un de ses collègues, Jean-Christophe Ménard, ont eu lieu dernièrement. Ils proposent d'élaborer une stratégie de défense, pour un coût situé « entre 1 000 et 1 500 € », a expliqué le président, Bernard Motuelle, à qui la question du prix de ces services a immédiatement été posée. Et plus si affinités. Le vote à main levée a



Ault environnement dénonce « des études à charge » et une concertation en catimini sur la préservation du front de mer des falaises, son action prioritaire.

Moulinet : « Un référendum pour recueillir un large consensus des contribuables aultois »

été unanime : oui à Lepage. Cette décision traduit un tournant dans l'action, ainsi que l'a confirmé posément Frédéric Rebet, d'une formule limpide : « mettre un pied dans la porte ». Soit : saisir des voies juridiques. Cela a déjà commencé avec la saisine de la Commission d'accès aux actes administratifs, la CADA. Elle a donné raison à Ault Environnement dans un différend l'opposant à Marthe Sueur, maire d'Ault, pour son refus de communiquer deux des quatre dossiers réclamés. L'argument de Mme Sueur, développé par écrit à M. Motuelle est : « document de travail ». Du

coup, la double lame est en action : c'est le tribunal administratif, à son tour saisi.

La seconde décision prise samedi concerne l'urbanisation du quartier du Moulinet, à Ault. Il s'agit d'un vieil et ambitieux programme conduit par le Syndicat mixte baie de Somme, avec l'aval de la municipalité. Ault Environnement réclame son « blocage, en l'absence de concertation », émettant une proposition : faire « un référendum pour recueillir un large consensus des résidents et contribuables aultois » sur ce projet. Dès samedi 31 août, l'association devrait faire entendre cette nouvelle petite musique-là, justement sur le site du Moulinet. Il y est en effet programmé, à partir de 19 heures, une fête, à l'initiative du Conseil régional, baptisée Jardins en scène, avec spectacle et visites. Il y a du contrepoint dans l'air.

V. H.

► En savoir plus : www.ault-environnement.com